



NAIROBI:

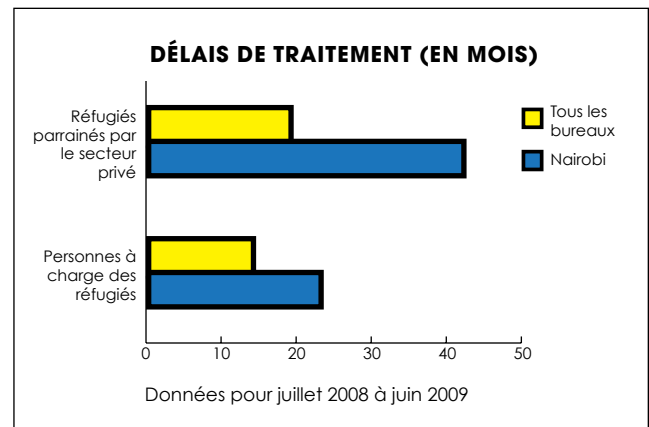
PROTECTION RETARDÉE, PROTECTION REFUSÉE



CINQ ANS POUR RÉUNIR UNE MÈRE ET SES ENFANTS

Lisa, âgée de 14 ans, et son frère Jordan, 10 ans, ont été réunis avec leur mère au Canada pendant l'été 2009. Ils ne l'avaient pas vue depuis sept ans. Il a fallu deux ans d'attente avant qu'elle soit acceptée comme réfugiée au Canada et cinq ans pour que leur demande de réunification familiale soit traitée par le bureau des visas de Nairobi.

Les longues attentes sont un aspect bien connu du traitement canadien des dossiers d'immigration, peu importe l'endroit où la demande est traitée. Cependant, le bureau des visas de Nairobi se démarque avec des délais de traitement extraordinairement longs.



Le bureau des visas de Nairobi s'occupe d'une zone immense (18 pays et près de 7 millions de km²), traite un nombre important de demandes et manque de ressources pour répondre à la tâche.

On demande aux agents d'immigration qui y travaillent de faire l'impossible.

Aux personnes dont la demande est traitée par ce bureau, on impose des épreuves considérables sur les plans physique, économique et psychologique des suites de longues, très longues attentes.

Le traitement des demandes à Nairobi est extrêmement lent dans presque toutes les catégories d'immigration. Ce document est centré sur les réfugiés parrainés par le secteur privé et les personnes à charge (conjointes et enfants) de réfugiés au Canada.

AMINA ET SA FAMILLE : TOUJOURS EN ATTENTE APRÈS CINQ ANS

Amina a fui l'Éthiopie avec son mari, ses trois enfants et une nièce après avoir été victimes de graves persécutions à cause de leur appartenance au groupe ethnique oromo : Amina a été battue et violée et son mari emprisonné et torturé.

En avril 2004, un groupe de parrainage privé soumet un engagement de parrainage au nom de la famille, qui s'est réfugiée au Kenya. Plus de cinq ans plus tard, Amina et sa famille attendent toujours afin de savoir s'ils peuvent commencer une nouvelle vie au Canada.

PENDANT CE TEMPS:

- À deux reprises, la famille envoie ses formulaires au bureau de Nairobi, mais ils ne sont jamais reçus. En octobre 2005, elle envoie ses formulaires une troisième fois.
- Alors qu'ils attendent d'être interviewés par un agent des visas, le mari d'Amina, privé de soins médicaux, décède de la malaria en janvier 2007. Amina doit donc prendre soin de ses trois enfants et de sa nièce, seule, dans les conditions difficiles du camp de réfugiés de Kakuma.
- En mars 2007, le bureau des visas de Nairobi informe le groupe de parrainage que la nièce doit présenter une demande distincte parce qu'elle a maintenant plus de 18 ans.
- Amina et sa nièce sont finalement interviewées au bureau de Nairobi en février 2008, près de 4 ans après que la demande de parrainage a été déposée en leurs noms.
- Depuis l'entrevue, Amina n'a reçu aucune réponse. En juillet 2009, le bureau des visas répond à une demande de renseignement faite par le bureau d'un député : « Veuillez noter que nous faisons des vérifications des documents fournis pour ce dossier. Nous donnerons une réponse plus détaillée une fois que les résultats de ces vérifications seront connus. Nous prévoyons recevoir ces résultats dans les six prochains mois ». Avec ces six mois supplémentaires, Amina aura attendu presque deux ans depuis son entrevue.

Pendant ce temps, Amina vit constamment dans la peur dans le camp de Kakuma, où viols et autres formes de violence sont courants. En tant que femme monoparentale, elle est particulièrement vulnérable. Maintenant que sa fille aînée a 12 ans, elle est de plus en plus inquiète pour sa sécurité. Les réfugiés n'ont pas assez de nourriture dans le camp; un parent au Canada envoie de l'argent à Amina pour aider la famille à survivre. Elle s'inquiète à l'idée qu'on le lui vole, comme cela s'est déjà produit une fois.



Amina et ses trois enfants

« Je vis dans des conditions intolérables dans un camp de réfugiés, à la recherche de paix et de sécurité, espérant qu'un jour je vais pouvoir élever mes enfants dans un environnement sécuritaire. Étant donné les conditions décrites plus haut, pourriez-vous m'aider à faire avancer mon dossier afin de conclure mon processus d'immigration? » Amina

TRAITEMENT DES DEMANDES AU BUREAU DES VISAS DE NAIROBI

Les délais de traitement à Nairobi, en plus d'être déjà longs, s'allongent davantage. En 2008, la moitié des réfugiés parrainés par le secteur privé a attendu plus de 40 mois. Six mois plus tard, le temps d'attente a grimpé à 42 mois, selon les statistiques publiées sur le site de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Une famille de réfugiés sur cinq attend maintenant plus de 52 mois.

Nairobi est, de loin, le bureau des visas le plus lent pour les réfugiés parrainés par le secteur privé.

Il faut noter que les délais de traitement publiés constituent seulement une partie du temps d'attente pour un réfugié. CIC ne commence son décompte qu'au moment où les demandes remplies par les réfugiés sont reçues par un bureau des visas. Avant que cela ne se produise, l'engagement de parrainage doit être traité par un bureau au Canada et envoyé au bureau des visas. Il s'écoule généralement six mois à un an entre le moment où la demande de parrainage est faite et le moment où le bureau des visas reçoit la demande du réfugié.

Les membres de famille de réfugiés au Canada font également face à des attentes d'une longueur insoutenable si leur dossier est traité à Nairobi.

La moitié des dossiers est traitée en plus de 23 mois. Un cas sur cinq est traité en plus de 35 mois. Nairobi est également de plus en plus lent pour les personnes à charge des réfugiés, surtout pour les 20 % de dossiers les plus lents (jusqu'à 35 mois, contre 30 en 2008).

Nairobi est l'un des bureaux les plus lents pour les personnes à charge des réfugiés. Nombre de familles sont touchées, car le bureau s'occupe d'une grande zone, d'où viennent de nombreux réfugiés.

Encore une fois, les délais de traitement publiés par CIC ne reflètent pas toute l'attente des familles pour une réunification. Lorsqu'un réfugié au Canada dépose une demande, elle doit être examinée au Centre de traitement des demandes au Canada. L'information doit ensuite être envoyée au bureau des visas. Le membre de la famille doit ensuite soumettre son formulaire de demande individuel au bureau de visas. Ce n'est qu'à ce moment-là que CIC commence le décompte : de nombreux mois auront déjà passé. Le temps total de séparation des familles est encore plus long puisque le réfugié au Canada aura passé des mois, plus probablement des années, en attente d'une audience devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

RÉFUGIÉS PARRAINÉS PAR LE SECTEUR PRIVÉ (PARRAINAGE COLLECTIF)

Les Canadiens peuvent former un groupe et parrainer une famille réfugiée qui a besoin de réinstallation. La demande est alors traitée par le bureau des visas pertinent. Si et quand elle est approuvée, la famille se réinstalle au Canada, avec l'aide du groupe de parrainage.

CHRONOLOGIE D'UNE DEMANDE DE PARRAINAGE COLLECTIF TOUJOURS EN INSTANCE

MOIS DE TRAITEMENT	
0 mois	Novembre 2007 : la demande de parrainage collectif est soumise.
6 mois	Mai 2008 : la demande du réfugié parrainé est reçue au bureau de Nairobi.
14 mois	Janvier 2009 : le bureau des visas de Nairobi envoie une lettre au réfugié : « Nous vous tiendrons informé dans les 36 prochains mois. Nous ne répondrons à aucune correspondance ou demande de renseignement pendant cette période. »
50 mois	Janvier 2012 : le réfugié devrait avoir des nouvelles du bureau des visas. Au moins plusieurs mois supplémentaires sont nécessaires pour l'entrevue, la décision, les examens médicaux et les vérifications sécuritaires.

PERSONNES À CHARGE DES RÉFUGIÉS

Quand une personne est reconnue comme réfugiée au Canada, elle peut inclure son conjoint et ses enfants dans sa demande de résidence permanente. Pour les membres de sa famille à l'étranger, le bureau des visas pertinent traite la demande.

²Actuellement, le bureau de CIC à Toronto met cinq mois pour traiter un engagement de parrainage.

³Les bureaux à Colombo et à Accra se distinguent également par leur lenteur pour les personnes à charge des réfugiés.



RÉUNIFICATION FAMILIALE : 3 ANS ET DEMI ET TOUJOURS EN ATTENTE

Ayant fui la République démocratique du Congo pour le Canada, Sylvie et son mari ont été acceptés comme réfugiés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié en décembre 2005. Ils ont fait une demande de résidence permanente pour eux et leurs six enfants, trois filles et trois garçons, âgés entre 10 et 25 ans. Les enfants sont encore en RDC, pris en charge par leur grand-mère. Cependant, celle-ci a eu un AVC en janvier 2009 et est maintenant hospitalisée.

Juillet 2006 : CIC informe Sylvie et son mari que le bureau des visas de Nairobi va s'occuper du dossier des enfants.

Mars 2007 : Sans nouvelles, Sylvie appelle CIC. On lui dit de télécharger des formulaires à partir de l'Internet.

Avril 2008 : Les formulaires remplis sont envoyés à Nairobi. Sylvie ne reçoit pas d'accusé de réception, malgré de nombreuses tentatives de s'informer.

Avril 2008 : À la suite d'une demande d'information au bureau de la ministre, un analyste de recherche à l'administration centrale informe Sylvie qu'il y a un retard de traitement des demandes à Nairobi et que le dossier de ses enfants devrait être traité bientôt.

Février 2009 : Finalement, après de nombreux appels de Sylvie restés sans réponse, Nairobi écrit pour demander des photos de ses enfants, des certificats de police et une preuve d'inscription scolaire pour l'un des enfants. Un délai de 45 jours lui est accordé pour envoyer les documents. Malgré la panique causée par l'idée de ne pas obtenir les documents dans les délais prescrits, elle arrive à les envoyer à temps.

Juin 2009 : À la suite d'un appel du bureau d'un député, le bureau des visas répond que tout est en ordre, mais qu'il faut que Sylvie obtienne la résidence permanente. Elle est déjà résidente permanente depuis deux ans! Peu après cela, le député la contacte pour lui dire que le bureau a besoin de plus de photos (bien que de nombreuses photos aient été envoyées).

Les chiffres publiés par CIC sur son site internet indiquent le nombre de mois nécessaires, pour un bureau des visas, afin de finaliser les demandes pendant l'année précédente. Les statistiques les plus récentes disponibles sont pour l'année du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.

CIC fournit des données pour 30, 50, 70 et 80 % des cas finalisés. Pour comprendre ces pourcentages, prenez l'exemple suivant. Pour les réfugiés parrainés par le secteur privé au bureau de Nairobi, 50 % des cas ont été finalisés en 42 mois. Ceci signifie que 50 % des cas ont été finalisés en 42 mois ou moins et que 50 % l'ont été en plus de 42 mois. Encore à Nairobi, 80 % des cas de réfugiés parrainés par le secteur privé ont été finalisés en 52 mois. Ceci veut dire que 80 % des cas ont été finalisés en 52 mois ou moins et que 20 % l'ont été en plus de 52 mois.

Délai de traitement (en mois)				
	Réfugiés parrainés par le secteur privé		Personnes à charge des réfugiés	
	50%	80%	50%	80%
Tous les bureaux des visas	19	34	14	27
Afrique et Moyen-Orient	17	37	20	35
Abidjan	22	43	20	36
Abou Dhabi	16	23	13	20
Accra	25	35	23	41
Le Caire	14	19	16	29
Damas	16	18	14	39
Nairobi	42	52	23	35
Pretoria	20	41	13	18
Asie et Pacifique	26	32	13	27
Beijing	-	-	10	15
Colombo	-	-	24	46
Islamabad	28	32	18	34
Kuala Lumpur	7	12	-	-
New Delhi	24	28	12	23
Singapour	8	17	12	20
Europe	21	37	11	23
Ankara	20	24	8	13
Berlin	32	45	-	-
Kiev	-	-	12	17
Londres	26	30	12	56
Moscou	7	12	12	25
Paris	21	45	-	-
Rome	30	43	-	-
Amériques	6	15	13	21
Bogota	5	15	12	21
Buffalo	-	-	15	29
Guatemala City	-	-	13	21
Le Havane	-	-	5	8
Mexico	-	-	9	14
Port-au-Prince	-	-	14	20
Port of Spain	-	-	16	23

Certains bureaux des visas sont exclus. Source: Site internet Citoyenneté et Immigration Canada, données pour la période du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.





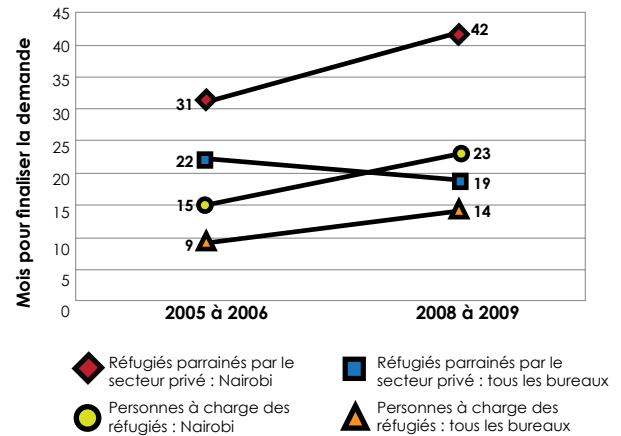
Ummi montre à son fils né au Canada sa sœur, qu'il n'a jamais vue. Réfugiée de l'Éthiopie, Ummi est au Canada depuis 2004. Elle a déposé en 2005 la demande de réunification en faveur de son conjoint et ses deux enfants qui se trouvent toujours en Éthiopie. Quatre ans plus tard, la demande est toujours en instance au bureau des visas à Nairobi. Entre temps, la fille d'Ummi a été hospitalisée en Éthiopie, à l'âge de 6 ans, pour une dépression. En 2008 Ummi a eu un diagnostic de cancer et a subi de la chirurgie et des traitements sans le soutien de sa famille, tout en s'occupant seule de son bébé.

Photo : Settlement Arts/Anna Hill

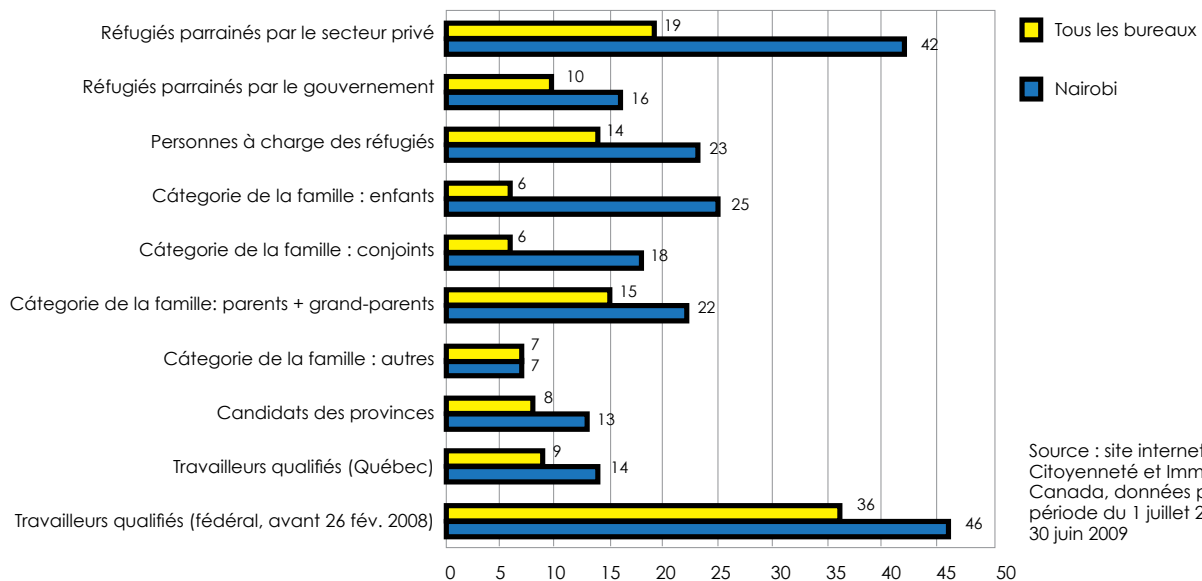
La situation à Nairobi s'est empirée depuis trois ans. Les temps d'attente ont significativement augmenté autant pour les réfugiés parrainés par le secteur privé (11 mois de plus pour 50 % des cas finalisés) que pour les personnes à charge des réfugiés (8 mois de plus).

Nairobi est d'une lenteur presque constante, peu importe la catégorie d'immigration, comparé à d'autres bureaux des visas. Le traitement des demandes d'enfants dans la catégorie de la famille est particulièrement scandaleux à Nairobi : 25 mois, soit plus de quatre fois plus long que la moyenne globale de 6 mois.

ÉVOLUTION DANS LES DÉLAIS DE TRAITEMENT, DERNIERS 3 ANS



DÉLAIS DE TRAITEMENT, EN MOIS (50% DES CAS FINALISÉS)



Source : site internet de Citoyenneté et Immigration Canada, données pour la période du 1 juillet 2008 au 30 juin 2009



EFFETS DES LONGS DÉLAIS

Les délais de traitement extrêmement longs ont de multiples effets qui pèsent sur les enfants, les femmes et les hommes directement concernés, ainsi que sur les autres personnes touchées.

LES RÉFUGIÉS NE SONT PAS PROTÉGÉS

L'un des objectifs du programme canadien de réinstallation (au sein duquel le parrainage privé joue un rôle majeur) est d'offrir une protection aux réfugiés qui sont dans une situation de danger ou d'insécurité. Un programme qui prend systématiquement trois ans ou plus pour réagir ne peut offrir de protection aux réfugiés. La sécurité des personnes à charge des réfugiés est également souvent compromise : certains se trouvent dans le pays d'origine et sont exposés aux menaces de persécution qui ont fait que le membre de leur famille a été reconnu comme réfugié par le Canada; d'autres ont fui et sont eux-mêmes réfugiés dans un tiers pays. « Protection retardée, protection refusée! »

LES ENFANTS DEMEURENT SÉPARÉS DE LEURS PARENTS PENDANT DES ANNÉES

Les enfants doivent être avec leurs parents – le Canada manque à son obligation en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant de s'assurer que les enfants soient réunis avec leurs parents aussi vite que possible. Dans certains cas, ils sont séparés de leurs deux parents et confiés à des personnes âgées de leur famille ou à des voisins. Il est inadmissible que la norme de traitement à Nairobi soit de deux ans (de nombreux enfants attendent plus, beaucoup plus que deux ans).

ENFANTS SÉPARÉS EN DANGER

Espérance veut désespérément être réunie à ses cinq enfants, qui sont présentement réfugiés en Ouganda. Après avoir été acceptée comme réfugiée au Canada en 2007, Espérance a fait une demande pour ses enfants, de 5 à 14 ans. Ils sont gardés par une réfugiée rwandaise de 18 ans dans une maison à Kampala louée par Espérance.

Au printemps 2009, leur situation est devenue encore plus précaire quand les gouvernements rwandais et ougandais se sont entendus pour rapatrier les réfugiés rwandais. Le directeur de l'école des enfants leur a dit qu'ils ne pourraient plus y aller après juillet. Espérance avait également peur que la gardienne rwandaise ne quitte les enfants puisqu'elle est aussi visée par l'accord sur le rapatriement.

À la suite d'une demande spéciale, les agents des visas de Nairobi ont accéléré le traitement des examens médicaux des enfants pour qu'ils viennent au Canada aussi tôt que possible. Si les délais de traitement normaux étaient plus courts, une demande spéciale n'aurait pas été nécessaire dans ce cas.



Habibo montre une photo de son fils, de qui elle est séparée depuis plus de cinq ans. Habibo est arrivée au Canada en 2004 et a été rapidement reconnue comme réfugiée de la Somalie. Elle a tout de suite déposé une demande de réunification avec son conjoint et son fils qui vivent comme réfugiés en milieu urbain à Nairobi. Ils dépendent entièrement de l'argent que Habibo leur envoie pour les besoins élémentaires d'alimentation et de logement. Le fils d'Habibo a maintenant 18 ans et il n'a jamais fréquenté l'école. En juin 2009, le bureau des visas de Nairobi n'avait pas encore attribué de numéro à leur dossier.

Photo : Settlement Arts/Anna Hill

LES DEMANDEURS SONT SOUVENT VULNÉRABLES

Les réfugiés et les membres de leur famille attendent souvent dans des conditions déplorables où ils risquent la maladie et ont un accès inadéquat aux soins de santé, à l'éducation et aux autres services de base. Les conditions de vie dans de nombreux camps de réfugiés de la région sont épouvantables. La situation des réfugiés qui survivent dans des contextes urbains est aussi très précaire.

LES DEMANDEURS PEUVENT SE TROUVER DANS UNE SITUATION URGENTE

Puisque plusieurs mois passent avant qu'un dossier soit même ouvert par le bureau des visas, il est souvent impossible de répondre aux situations urgentes qui surviennent (par exemple, si un demandeur réfugié tombe gravement malade).

PLUS ILS ATTENDENT, PLUS CERTAINS ENFANTS RISQUENT DE NE PAS POUVOIR SORTIR D'UN PAYS RÉPRESSIF

Certains pays d'où viennent les réfugiés bloquent la sortie d'enfants plus âgés, notamment lorsqu'ils sont proches de l'âge du service national obligatoire. Plus l'attente est longue, plus la séparation familiale risque d'être permanente.

LES GROUPES DE PARRAINAGE PERDENT LEUR MOTIVATION

Les participants potentiels au parrainage collectif des réfugiés sont dissuadés de soumettre des demandes à cause des longs délais. Ceci signifie moins de chances pour des réfugiés de trouver une solution permanente.

LA SÉPARATION FAMILIALE PROLONGÉE EST CÔUTEUSE

Les familles séparées encourent des dépenses énormes (d'habitude, la personne au Canada doit envoyer de l'argent pour aider sa famille à l'étranger). Une fois la famille réunie après de longs retards, il y a des coûts pour la société canadienne (les membres de la famille peuvent avoir des problèmes de santé, les enfants peuvent avoir manqué l'école; il y a plus de tensions dans la famille). Les longs délais ont un impact psychologique profond, tant pour les personnes outremer que celles au Canada, et à long terme, entraînent des conséquences importantes pour la réussite à l'école, au travail et dans la vie.

IL EXISTE DE FORTS SENTIMENTS

D'ISOLEMENT ET DES PERCEPTIONS DE RACISME

Les personnes touchées ont l'impression que le gouvernement canadien ne se soucie pas d'elles. Comme les délais de traitement sont beaucoup plus longs à Nairobi que dans les autres bureaux, certains réfugiés et leurs familles ont l'impression d'être discriminés pour des raisons de race.

« Il n'y a pas d'autres façons de comprendre les délais de traitement pour les réfugiés africains que de reconnaître que le système canadien est raciste; ceux qui en ont le plus besoin ne sont pas secourus dans les meilleurs délais. Toutes les raisons énoncées pour justifier les longs délais de traitement en Afrique subsaharienne sont des prétextes sans fondement. Il n'y a pas de volonté politique d'aider les Africains dans les meilleurs délais, simplement parce qu'ils sont Africains. »

Ancien réfugié, membre d'un groupe de parrainage.

Le mari d'Amina est mort de la malaria dans le camp de Kakuma au Kenya en janvier 2007, deux ans et demi après le dépôt d'une demande de parrainage en leur nom. Les soins médicaux dans le camp sont limités. Maintenant veuve et monoparentale, Amina est très vulnérable dans un camp où les viols sont courants.

Il est bien documenté que le gouvernement de l'Érythrée refuse régulièrement les visas de sortie aux adolescents qui s'approchent de l'âge du service national.

« Je ne comprends pas pourquoi les réfugiés que nous parrainons arrivent tous, sauf les Africains. En tout cas, je crois que nous parrainerons ceux qui peuvent venir. Si notre gouvernement n'a pas la volonté de parrainer des Africains, je crois qu'il est injuste d'y investir ressources et énergie. Nous devrions parrainer ceux qui viendront vraiment. S'ils [les Africains] ne viennent pas de toute façon, c'est un mensonge de notre part et nous donnons de faux espoirs aux réfugiés et à leurs proches ici. »

Participant à un groupe de parrainage collectif

« Mon dossier a tellement traîné... si le parrainage avait été plus rapide, mon mari n'aurait pas été enlevé et tué. C'est par la grâce de Dieu que je suis encore vivante pour être parrainée. Quand j'ai appris par des réfugiés d'autres régions du monde le temps que ça leur a pris pour arriver au Canada, je me suis rendu compte que le système canadien est discriminatoire envers les réfugiés africains. »

Réfugiée nouvellement arrivée

« Vos Blancs ne sont pas gentils : ça fait 7 ans depuis que papa est parti et 4 ans pour vous aussi, comme ils ne vous répondent pas donc ils n'ont pas envie de nous. »

Extrait d'un courriel récemment envoyé à sa mère par un garçon qui attend d'être réuni à sa mère et son père au Canada. Le dossier est traité à Nairobi.



LES LONGS RETARDS AGGRAVENT LE PROBLÈME DES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT PROLONGÉ

Le gouvernement canadien travaille à l'échelle internationale en vue de résoudre des situations de déplacement prolongé de réfugiés – celles où les réfugiés demeurent plusieurs années sans solution permanente. La réinstallation au Canada est une solution permanente. En retardant cette solution pour certains réfugiés par un processus de traitement lent, le Canada accroît les situations de déplacement prolongé.

« Les camps de réfugiés kenyans de Dadaab et Kakuma sont deux des pires exemples d'entreposage à long terme de réfugiés dans le monde. Le Kenya entasse la majorité de ses réfugiés dans ces camps, leur refusant le droit de travailler et de vivre où et comme ils le veulent. Les violations des droits humains sont répandues dans ces camps : viols, violence conjugale et autres crimes sont monnaie courante dans les camps [...] »

USCRI, 2008 World Refugee Survey, Worst Places for Refugees, p. 5



Une mère nouvellement arrivée avec son enfant, à côté d'une tente du HCR à Dadaab. La femme se demandait comment elle pourrait trouver sa place dans le camp bondé.

Photo : HCR/B. Heger

MANQUE DE RESSOURCES À NAIROBI

Le défi fondamental auquel fait face le bureau des visas de Nairobi est qu'il ne dispose pas de moyens suffisants pour répondre à la tâche.

Nairobi s'occupe de 18 pays différents, plus que n'importe quel autre bureau des visas. Il se charge d'une zone de près de 7 millions de km², la troisième plus grande zone desservie par un seul bureau des visas. La population totale desservie est d'environ 314 millions de personnes, toujours au troisième rang des bureaux des visas.

PAYS DESSERVIS PAR LE BUREAU DES VISAS DE NAIROBI :

- Burundi
- Les Comores
- Congo (Brazzaville)
- Congo (Kinshasa)
- Djibouti
- Érythrée
- Éthiopie
- Kenya
- Madagascar
- Maurice
- Mayotte
- Ouganda
- Réunion
- Rwanda
- Seychelles
- Somalie
- Tanzanie
- Terres australes françaises

Premiers 5 bureaux par nombre de pays desservis		
	Bureau de Visa	# de pays desservis
1	Nairobi	18
2	Paris	16
3	Londres*	10
4	Abidjan	13
5	Accra	12

*Pour les demandes de travailleurs qualifiés, Londres dessert 17 pays.

Premiers 5 bureaux par zone desservie		
	Bureau de Visa	Superficie (km ²)
1	Moscou	20 850 883
2	Abidjan	7 044 400
3	Nairobi	6 992 763
4	Pretoria	5 982 986
5	Paris	5 529 508

Premiers 5 bureaux par population desservie		
	Bureau de Visa	Population
1	New Delhi	1 197 870 000
2	Singapour	616 633 000
3	Nairobi	313 889 306
4	Moscou	210 037 000
5	Accra	208 047 275

Le bureau des visas de Nairobi est aussi confronté à des défis particuliers, à cause de difficultés de communication et de situations d'insécurité fréquentes dans la région. Les personnes desservies font également face à ces défis – on peut soutenir qu'il s'agit d'une raison particulière de s'assurer que le bureau des visas dispose de ressources adéquates pour que cette population désavantagée ne soit pas encore plus lésée.

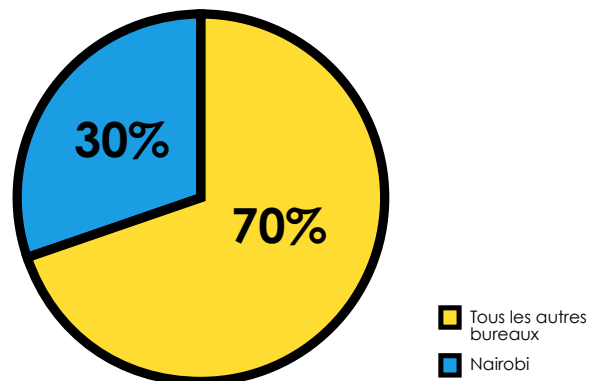
« De nombreux facteurs peuvent affecter la capacité du ministère à traiter les dossiers des réfugiés à l'étranger, à n'importe quel moment : ressources opérationnelles limitées, guerre et conflit et capacité de nos agents à se rendre de façon sécuritaire au lieu des entrevues [...]. Notre bureau des visas à Nairobi est responsable du traitement des demandes de [parrainage privé de réfugiés] d'un grand nombre de pays en Afrique centrale et de l'Est. En 2008, les activités de Nairobi ont été entravées par des violences électorales qui ont forcé l'annulation de deux affectations temporaires afin d'interviewer des réfugiés. »

Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 17 février 2009, dans une lettre au CCR en réponse à des inquiétudes sur les délais de traitement pour les demandes de parrainage privé de réfugiés à Nairobi.

La zone dont s'occupe le bureau des visas de Nairobi est aussi une zone où vivent de nombreux réfugiés; beaucoup d'entre eux ont besoin de réinstallation. Une part considérable des réfugiés en situation de déplacement prolongé se trouve dans cette région et le HCR a jugé que la réinstallation est nécessaire pour beaucoup de ces réfugiés.

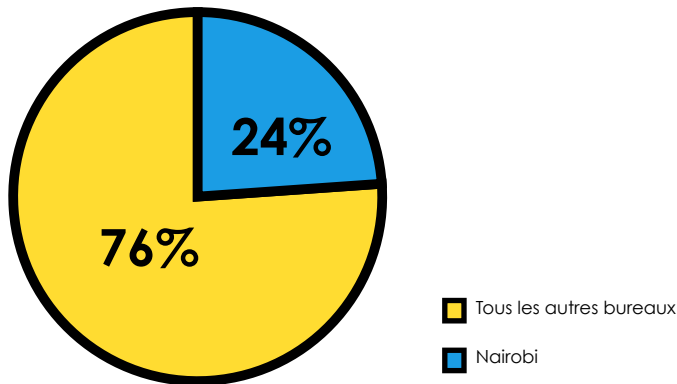
Selon les statistiques du HCR, les pays dont le bureau des visas de Nairobi s'occupe comptent 56 % des réfugiés en Afrique – 13 % au niveau mondial. Des réfugiés en Afrique qui nécessitent la réinstallation, 64 % sont dans la région dont s'occupe le bureau des visas de Nairobi (ce qui représente 23 % du nombre total de personnes devant être réinstallées)⁴.

RÉFUGIÉS PARRAINÉS PAR LE SECTEUR PRIVÉ
LIEU DES DEMANDES À TRAITER, 3 JUILLET 2009



Au 3 juillet 2009, 5 763 réfugiés attendaient la finalisation d'une demande de parrainage collectif par Nairobi (30 % des demandes à tous les bureaux). Nairobi accuse le deuxième retard accumulé le plus important après Islamabad, avec 6 184 réfugiés en attente (32 %).

**PERSONNES À CHARGE DES RÉFUGIÉS
LIEU DES DEMANDES À TRAITER, 3 JUILLET 2009**



Les demandes de membres de la famille de réfugiés sont également concentrées à Nairobi, avec 1 477 personnes en attente (24 % du total mondial). Nairobi a, de loin, le plus grand retard accumulé de demandes de membres de la famille (Colombo est au deuxième rang avec 12 %).

Le lent processus de traitement est inefficace. Pendant les longs retards, des changements se produisent qui demandent du temps et de l'attention du bureau des visas : des demandeurs se marient, des enfants naissent, ce qui veut dire que de nouvelles demandes doivent être remplies et traitées. Les examens médicaux et les contrôles judiciaires doivent être refaits si trop de temps s'est écoulé avant que le visa soit délivré.

Le manque de ressources signifie aussi que le bureau des visas ne peut pas répondre aux demandes quand les communications font défaut ou que des erreurs sont faites. Les agents des visas font de leur mieux pour réagir vite à des situations d'urgence, mais plus de cas atteignent un point d'urgence quand le bureau des visas ne peut pas gérer le volume de dossiers normal.

En août 2005, une famille soudanaise, qui est parrainée par un groupe au Canada, a soumis sa demande au bureau des visas de Nairobi. La famille vit dans le camp de réfugiés de Fugnido en Éthiopie – ils ont fui le Soudan il y a plus de 10 ans. Le bureau des visas a envoyé une lettre disant que « le délai de traitement normal est de 24 à 36 mois ». Ils ont finalement été interviewés en décembre 2008, 40 mois plus tard. Entre temps, la famille a grandi par des naissances et des mariages. Ceci signifie de nouvelles demandes à soumettre. Étant donné que les documents sont complexes, le groupe de parrainage a dû envoyer quelqu'un au camp de réfugiés pour aider la famille à remplir les formulaires.

La famille a reçu une acceptation de principe, à la suite de l'entrevue. Ils attendent encore de savoir quand ils pourront venir au Canada.

Un couple du Soudan a fait une demande de réunification avec leur fils, après leur arrivée au Canada en tant que réfugiés en 2005. Le fils est dans un camp de réfugiés en Éthiopie. Nairobi a entamé l'examen de sa demande, mais la famille n'a plus eu de nouvelles. Ils ont essayé de contacter le bureau des visas pour s'informer du statut du dossier, mais n'ont pas pu obtenir de réponse. Enfin, en 2009, à la suite d'une intervention du CCR, la famille a appris que le bureau des visas a apparemment envoyé une lettre de refus en juillet 2007 – une lettre que la famille n'a jamais reçue. Ils attendent toujours une copie de la lettre et ne savent pas encore pour quels motifs la demande a été refusée.

WALTER, JACKSON ET VIOLETTE : UNE ENFANCE À ATTENDRE

Il y a dix ans, Walter, Jackson et Violette ont fui le Congo avec leurs parents pour la Tanzanie. Les jeunes vivent dans le camp de Lugufu depuis lors. Leur père est décédé puis, en 2004, leur mère est également décédée, les laissant sans aucun soutien, alors qu'ils étaient âgés de 17, 14 et 12 ans.

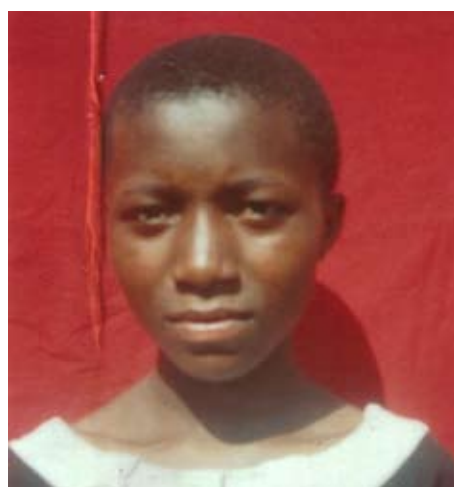
Leur frère aîné, Daniel, qui s'était déjà installé au Canada, a demandé à un groupe de parrainer ses frères et sœur, étant donné qu'ils étaient désormais orphelins sans protection. En décembre 2004, les procédures de parrainage ont été amorcées. Les jeunes ont envoyé leur demande au bureau des visas de Nairobi en avril 2005.

Malheureusement, même si le bureau des visas avait signé le récépissé pour les formulaires, ils ont été égarés. De nouvelles copies ont été envoyées, mais cela n'a pas aidé. Finalement, le bureau des visas a retrouvé le dossier de l'aîné (alors que les trois dossiers avaient été acheminés dans le même envoi). Après plusieurs efforts du groupe de parrainage – y compris la remise en main propre et l'envoi électronique de copies des formulaires –, le bureau des visas a confirmé qu'ils avaient toutes les demandes et s'est engagé auprès du groupe à apposer la date du 1er avril 2005 comme date de réception.

Rien ne s'est produit depuis. Récemment, Nairobi a dit, par l'entremise du bureau d'un député, que le délai de traitement des dossiers à Nairobi était de 48 mois alors que le dossier des jeunes était ouvert « seulement » depuis 36 mois. En fait, le délai était de 52 mois depuis avril 2005.

Violette avait 12 ans quand sa mère est décédée et qu'une demande de parrainage a été faite en son nom. Elle sera bientôt adulte. Elle aura passé six ans dans un camp de réfugiés – le tiers de son enfance – à attendre la réinstallation au Canada. En plus, elle n'a toujours pas de date prévue pour une entrevue.

Violette et ses frères ont pu fréquenter l'école, mais, maintenant, cela n'est plus possible. Depuis deux ans, ils sont menacés d'expulsion. Ils n'ont pas de famille dans le camp. Daniel, qui a 26 ans, leur envoie de l'argent régulièrement du Canada. Il a dû abandonner ses études pour pouvoir travailler. Il appelle chaque semaine pour connaître les développements du dossier : malheureusement, on n'a jamais de nouvelles à lui communiquer.



Jackson (en haut), Walter (au milieu), Violette (en bas)

CONCLUSION

Les délais de traitement extrêmement longs à Nairobi sont inacceptables. Le Canada manque à ses obligations en matière des droits humains envers les enfants, qui sont privés d'une réunification rapide avec leurs parents au Canada. Des vies sont perdues – littéralement dans trop de cas alors que des demandeurs meurent en attendant le traitement de leur dossier dans des situations précaires. Les délais de traitement sont trop longs dans tous les bureaux des visas, mais les délais disproportionnés imposés aux Africains traités par le bureau des visas de Nairobi sont discriminatoires dans les faits, même si ce n'est pas l'intention.

Une série de mesures sont nécessaires pour remédier à ces graves problèmes. Ces mesures devraient comprendre l'augmentation des ressources (à la fois humaines et matérielles) à Nairobi, l'augmentation des cibles de traitement allouées à Nairobi et la réduction du nombre de pays desservis par Nairobi en utilisant ou en créant d'autres bureaux des visas dans la région pour assumer une partie de la charge de Nairobi. Les programmes d'immigration et de protection des réfugiés devraient également être revus pour assurer un accès équitable et le plein respect des politiques canadiennes contre la discrimination et le racisme.

Il est urgent que des solutions soient appliquées afin que les familles des réfugiés puissent être réunies promptement et les réfugiés parrainés par le secteur privé puissent être réinstallés dans un délai raisonnable.



CONSEIL CANADIEN POUR LES REFUGIÉS
6839A Drolet #302, Montréal QC, H2S 2T1
tél. (514) 277-7223, téléc. (514) 277-1447
courriel : info@ccrweb.ca
site web : www.ccrweb.ca

OCTOBRE 2009